

Service Eau Environnement Forêt

Clermont-Ferrand, le 15 février 2024

## Participation du public

### Synthèse des observations

Demande de déclaration d'intérêt général de travaux sur le bassin versant du Chavanon  
déposée par les communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans et Dômes Sancy Artense

La participation du public prévue conformément à l'article L.120-I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général de travaux sur le bassin versant du chavanon, a eu lieu du 4 au 27 décembre 2023 (24 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt. Après la consultation des Présidents des communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans et Dômes Sancy Artense pour avis sur le projet d'arrêté préfectoral et le recueil de leur avis, le document est proposé à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires,  
et par délégation,  
La chef du service eau, environnement et forêt

  
Mireille FAUCON